

JOURNAL OFFICIEL

DU TERRITOIRE DU TOGO

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Togo, France et Colonies . . .	600 fr.	350 fr.
Etranger	700 fr.	400 fr.

Prix du numéro } Au comptant, à l'imprimerie : 25 fr.
 } Par porteur ou par la poste.
 Togo, France et Colonies : 30 fr.
 Etranger : Port en sus.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOMÉ, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

la ligne	20 f
Minimum	100 f
Chaque annonce répétée :	moitié prix ; minimum 100 f

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

DOMAINES

Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 4 juillet 1950, à 8 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé (Togo), cercle dudit consistant en un terrain urbain, complanté de cocotiers, en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 hectare 97 ares 82 centiares, connu sous le nom de Plantation Olympio et borné à l'Est par une rue projetée et Pedro Olympio; au Sud par Pedro Olympio et au Nord par Augustine Hughes, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Rosemonde de Medeiros, propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, suivant réquisition du 8 novembre 1949, n° 1.774.

Le jeudi 15 juin 1950, à 8 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou Avého (Canton de Tomé), cercle de Klouto consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de caféiers et de palmiers d'une contenance de 1 hectare 11 ares 26 centiares, connu sous le nom de Avého et borné au Nord par un sentier allant à Klouou; au Sud par Tragoth Agbémadi et Dokla; à l'Est par Dominique Abatso Tsèdi Abatso et à l'Ouest aux sieurs Tragoth Agbémadi et Christoph

Folikpo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alphonse Agbenu, planteur et sous-chef, demeurant à Kpéta (Agou) et domicilié à Kébu Kpéta, suivant réquisition du 16 novembre 1949, n° 1.782.

Le samedi 17 juin 1950, à 8 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atigbé-Abayamé, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, planté de cacaoyers, de caféiers de palmiers à huile d'une contenance de 1 hectare 23 ares 60 centiares, connu sous le nom de Botavé (cercle de Klouto) et borné à l'Est par le terrain à Bernard Dogbé; à l'Ouest par le terrain à Philippe Adéku et à Alfred Etsè; au Sud par le terrain à Pierre Djakpata; et au nord par le terrain à Dorothee Afiba, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adéku Philippe, acheteur de produits, demeurant et domicilié à Atigbé-Abayamé, suivant réquisition du 22 novembre 1949, n° 1.783.

Le samedi 17 juin 1950, à 10 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Atigbé-Abayamé, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de cacaoyers en plein rapport, d'une contenance de 66 ares 40 centiares et borné à l'Est par le terrain à Philippe Adéku; au Nord par Philippe Adéku; à l'Ouest par Komlan Grégoire, Léon Amegassi, Agblessi Agboti et au Sud par Pierre Djakpata, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Etsè Alfred, acheteur de Produits, demeurant et domicilié à Agou-Atigbé-Abayamé (cercle de Klouto), suivant réquisition du 22 novembre 1949, n° 1.784.

Le vendredi 16 juin 1950, à 14 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Atigbé-Abayamé, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de cacaoyers, d'une contenance de 1 hectare 18 ares, et borné à l'Est par le terrain à Paul Eklou; au Sud par terrain à Henri Namessi; à l'Ouest par terrain à Pius Koffi et au Nord par terrain à Daké Vendelinus, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Marcus Awumey, Planteur, demeurant et domicilié à Agou-Atigbé-Abayamé (cercle de Klouto) suivant réquisition du 22 novembre 1949, n° 1.785.

Le mercredi 7 juin 1950, à 7 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un terrain situé à Lomé (Tokoin) Amoutivé, Commune-Mixte de Lomé consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 64 ares 13 centiares, et borné à l'Est par la route de Djablé; au Sud par terrain à la Collectivité Gbékou; à l'Ouest par terrain à Doglo Adalete et au Nord par la Mission Catholique, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Joseph Otto Hundt, employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 17 novembre 1949, n° 1.786.

Le mercredi 14 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badja, subdivision de Tsévié, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, bâti, en forme d'un polygone irrégulier, complanté de quelques pieds de palmier à huile et sur lequel sont édifiées 3 constructions en terre de barre, d'une contenance de 60 ares 35 centiares et borné au Nord par un terrain à Agbokpa Lammadéku; au Sud par la voie ferrée de Lomé-Palimé et par terrain à Gavo Agbokpa; à l'Est par la place de Badja et à l'Ouest par terrain à Kamassa Aziagué, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emmanuel A. Dogblé Avogan, employé de commerce, demeurant et domicilié à Noépé, suivant réquisition du 21 novembre 1949, n° 1.787.

Le mardi 13 juin 1950, à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou Apégamé, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier planté de cacaoyers, d'une contenance de 2 hectares 17 ares 75 centiares, connu sous le nom de Katadémé et borné à l'Est par terrain à Amedzoéné; à l'Ouest par le terrain à Enyawueto Alodzo; au Nord par le terrain à Fabien Dolékudzé; au Sud par le terrain à Doléku et au Sud-Est par le terrain à Alokpa, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Joseph Besseh, planteur à Agou-Apégamé, suivant réquisition du 22 novembre 1949, n° 1.788.

Le jeudi 1^{er} juin 1950, à 7 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, bâti, en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 hectares 01 are 53 centiares, connu sous le nom de Plantation-Olympio et borné à l'Est par la route de Palimé; à l'Ouest par une rue projetée; au nord par feu Eulalie Amarin et une rue projetée et au Sud par l'ancien Boulevard Circulaire, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Christiano O. Olympio, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 23 novembre 1949, n° 1.789.

Le lundi 19 juin 1950, à 8 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier comportant 3 maisons d'habitation dont une couverte de tôles et 2 couvertes de pailles d'une contenance de 8 ares 50 centiares et borné au Nord par la voie ferrée de Lomé à Palimé au Sud par terrain à Meseko et à Migué Aguiar; à l'Est par terrain à Kodjo Wugan et à l'Ouest par terrain à Adabunu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sam Ahadji, maçon, demeurant et domicilié à Palimé, suivant réquisition du 28 novembre 1949, n° 1.790.

Le vendredi 9 juin 1950, à 7 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Agbalepédogan, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 1 hectare 38 ares 71 centiares et borné au Nord par terrain à Zounor Akpatcha; au Sud, à l'Est et à l'Ouest par terrains à Awoudor Etse, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Oscar Ajavon, Commerçant demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 28 novembre 1949, n° 1.791.

Le vendredi 16 juin 1950, à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpogan, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, non bâti, de forme irrégulière complanté de cocotiers, d'une contenance de 2 hectares 87 ares 63 centiares et borné au Nord par la propriété Adjaglo Agbavito; au Sud par passage des bœufs; à l'Est par les propriétés Amouzou Adokou et Adjaglo Agbavito et à l'Ouest par les propriétés Akligo Wayi et Davon Metsiya, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Pierre Bartoli, Avocat-Défenseur demeurant et domicilié à Cotonou, Dahomey, agissant en qualité de mandataire de M. Améyissa Tsaklidji, Propriétaire et cultivateur, demeurant et domicilié à Kpogan, cercle de Lomé, suivant réquisition du 29 novembre 1949, n° 1.795.

Le mercredi 7 juin 1950, à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Amoutivé, canton d'Amoutivé, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, non bâti, de forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 hectares 13 ares 20 centiares et borné au Nord par la propriété de Logossou Ahli; au Sud par la propriété de Hemelia Noudo; à l'Est par un sentier; et à l'Ouest par la propriété de Hemelia Noudo, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Raymond Viale, Avocat-Défenseur demeurant et domicilié à Lomé (Togo), agissant en qualité de mandataire de Monsieur Vimégnon Avadonou, cultivateur, demeurant et domicilié à Amoutivé (cercle de Lomé), suivant réquisition du 1^{er} décembre 1949, n^o 1.796.

Le mercredi 7 juin 1950, à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Wuiti Atchanti, Canton d'Amoutivé, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, bâti, de forme d'un polygone irrégulier et borné au Nord par la propriété Chabi Hoka Bedjé; au Sud par propriété Klu Agbogbou; à l'Est par la propriété au même Klu Agbogbou; à l'Ouest par la Collectivité Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Raymond Viale, Avocat-Défenseur demeurant et domicilié à Lomé (Togo), agissant en qualité de mandataire de Monsieur Vimégnon Avadonou, Cultivateur, demeurant et domicilié à Amoutivé, suivant réquisition du 1^{er} décembre 1949, n^o 1.797.

Le lundi 26 juin 1950, à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kouma Abala subdivision de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier complanté de caféiers en rapport, d'une contenance de 22 ares 82 centiares et borné au Nord par terrains à Adéto et Apéssi; au sud par terrain à Vitus; à l'Est par Ama Kouma et à Valentin Dako; et à l'Ouest par Valentin Dako, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Blasius Kouma Dagadou, acheteur de produits, demeurant et domicilié à Kouma Bala, suivant réquisition du 1^{er} décembre 1949, n^o 1.798.

Le jeudi 1^{er} juin 1950, à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n^o 1 bis cercle dudit, consistant en un terrain urbain, nu, en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 hectare 25 ares 84 centiares, connu sous le nom de Plantation Olympio et borné à l'Ouest par la route de Palimé; à l'Est par une ruelle projetée; au Nord par héritiers Johannes Olympio et au Sud par le nouveau Boulevard Circulaire, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface T. Dovi, Agent d'affaires, Géomètre et Dessinateur à Lomé (Togo), agissant en qualité de mandataire de Monsieur Moïse

Alerico Octaviano Olympio, Commis d'Administration Britannique, demeurant et domicilié à Koforidua (G.C.) de passage à Lomé, suivant réquisition du 6 décembre 1949, n^o 1.799.

Le lundi 3 juillet 1950, à 7 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n^o 1 bis, cercle dudit, consistant en un terrain urbain, nu en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 hectare 36 ares 87 centiares, connu sous le nom de plantation O. Olympio et borné à l'Est par terrain à Lucien Octaviano Olympio; à l'Ouest par T.F. n^o 1163 du Territoire du Togo à Laura Hutchinson; au Nord par terrain à Adjalle et au Sud par une rue projetée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur B.T. Dovi, Agent d'affaires, Géomètre et Dessinateur à Lomé, agissant en qualité de mandataire de Mademoiselle Virgine Octaviano Olympio, propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, suivant réquisition du 6 décembre 1949, n^o 1.800.

Le jeudi 29 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou — Ibo, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier et complanté de cacaoyers en pleine production, d'une contenance de 14 hectares 19 ares 82 centiares connu sous le nom de Kpatoe Aklala et borné au Nord par Oyo Bete, Komassi, Augustin Tété, Dotse Gli, Magloe Francis, au Sud par Kodjo Hava, Joseph Agboli, Homzoamé, Christian Gbediabou, Lanklé Aple, Issa Aplé; à l'Est par Atisso Kouï Aoumè Emmanuel et à l'Ouest par Azogouno, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Francis Magbloé Adzogenou Notable, demeurant à Agou-Gare, suivant réquisition du 6 décembre 1949, n^o 1.801.

Le vendredi 2 juin 1950, à 7 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n^o 1 bis, cercle dudit, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 1 hectare 74 ares 89 centiares, connu sous le nom de Plantation Olympio et borné au Nord, à l'Est, au Sud et l'Ouest par terrain appartenant à la Famille Olympio Octaviano, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nicolas Koffi Blas Djondo, Commis au bureau des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, agissant en qualité de mandataire de M. Jean Octaviano Olympio, étudiant à Cape-Coast (Gold-Coast), suivant réquisition du 24 décembre 1949, n^o 1.802.

Le vendredi 2 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n^o 1 bis, cercle dudit, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de

1 hectare 64 ares 74 centiares, l'Est et à l'Ouest par terrain appartenant à la famille Octaviano Olympio, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Akouèba Djondo, Marchande, demeurant et domiciliée à Lomé, agissant en qualité de tutrice légale de son fils mineur, Luciano Octaviano Olympio, âgé de 18 ans, né à Lomé actuellement étudiant en France, suivant réquisition du 24 décembre 1949, n° 1.803.

Le jeudi 8 juin 1950 à 7 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Amoutivé, Commune-Mixte de Lomé, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 76 a 68 ca, et borné au nord par les propriétés Akakpo Azougo et Aglo Assiwoko; au Sud et à l'Ouest par propriété à Toudji Gota et à l'Est par propriété appartenant à Voudo Agboka; au Sud par Messan Kodjo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Stéphan Armerding, Commis Principal des Douanes, suivant réquisition du 7 décembre 1949, n° 1.804.

Le mardi 20 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gboto-Vodouhoue, cercle d'Anécho, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance 8 ha 43 a 0,1 ca, et borné au Nord par terrain appartenant Gadjenu et marché de Gboto et route de Gboto-Tokpli; au Sud par terrains aux Holan Mouwoapoua et Kpondanhlon; à l'Est par terrain à August Adokoue Akue, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bernard Agbagla, maître-ouvrier principal, demeurant et domicilié à Glidji, suivant réquisition du 8 décembre 1949, n° 1.805.

Le lundi 19 juin 1950, à 10 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Glidji, cercle d'Anécho, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de quadrilatère régulier, d'une contenance de 59 ares 54 centiares et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété à Z. d'Almeida et à l'Ouest par la route: Glidji-Anfoin, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bernard Agbagla, maître ouvrier principal, demeurant et domicilié à Glidji, suivant réquisition du 8 décembre 1949, n° 1.806.

Le jeudi 8 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Amoutivé, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha. 20 a. 19 ca. et borné au nord et à l'Est par la propriété à Messan Adjogli; au sud par la voie ferrée menant au terrain d'Aviation et à l'Ouest par les propriétés à Ahou Kodjo et Tondji Gota, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Philipp Nassar, Commerçant à Lomé, suivant réquisition du 8 décembre 1949, n° 1.807.

Le vendredi 16 juin 1950, à 8 heures 30 du matin il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Atigbé Abayémé, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, de forme d'un polygone irrégulier complanté de caféiers, cacaoyers et quelques palmiers, d'une contenance de 55 a 84 ca., connu sous le nom de Tsikassa et borné au Nord par Adzovi, à l'Est par Christian Folli, au Sud-Est par Madame Anna, à l'Ouest par Koudzi Smonda et au Sud par Koudzi Smonda, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Georges Sénaya, commerçant, demeurant et domicilié à Agou-Gare, Cercle de Klouto, suivant réquisition du 20 octobre 1949, n° 1.808.

Le mardi 20 juin 1950, à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, non bâti, de forme rectangulaire, d'une contenance de 72 ares, connu sous le nom de route de Lomé et borné au Nord par Prosper Gassou Atsou et un projet de rue, à l'Est par Route de Palimé-Lomé, au Sud par Tsatsavuvu et à l'Ouest par Ziamadou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ben Woamédé, planteur-notable demeurant et domicilié à Palimé, cercle de Klouto, suivant réquisition du 28 octobre 1949, n° 1.809.

Le lundi 19 juin 1950, à 10 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, bâti, de forme d'un quadrilatère, d'une contenance de 4 a 70 ca, connu sous le nom quartier de Gakpodji et borné au nord par Tsipokpor Djikou, à l'Est par Meseko, au Sud par Megel Agiar et à l'Ouest par John Komla, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur David Owa Alabi, commerçant-industriel, demeurant et domicilié à Agou-Gare, cercle de Klouto, suivant réquisition du 28 octobre 1949, n° 1.810.

Le vendredi 9 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Agbalépédogan, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 77 ares, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au Nord par Etsé Awoudor, au Sud par la propriété à Justin Touglo, à l'Est par Tsikpé Djamado et à l'Ouest par Etsé Awoudor, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amekugœ K. A. Simon, Commis d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 21 décembre 1949, n° 1.811.

Le mardi 13 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assahoun, Subdivision de Tsévié, cercle de Lomé, consistant en un terrain rural en forme d'un polygone irrégulier, complanté de 300

pieds de caféiers, d'une contenance de 2 ha, 94 a, 20 ca, et borné au Nord par terrain à Kodjovi Noupétor, au Sud par terrain à Francis Adabra, à l'Est par la Route Lomé-Assahoun et à l'Ouest par Grégoire Kotor, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur d'Almeida Michel, agent d'Affaires Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, rue du Chemin de fer, suivant réquisition du 27 septembre 1949, n° 1.812.

Le lundi 12 juin 1950, à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Gare, cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, non bâti, affectant la forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 32 a, 87 ca, connu sous le nom de Havé et borné à l'Ouest par Christian Yovogan, à l'Est par Tsami Dzata, au Sud par Patrice Folly et au Nord par Route de Palimé-Lomé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur David Owa Alabi, commerçant-industriel, demeurant et domicilié à Agou-Gare, cercle de Klouto, suivant réquisition du 10 décembre 1949, n° 1.813.

Le vendredi 23 juin 1950, à 8 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a, 53 ca, connu sous le nom de quartier Zomai et borné au Nord par terrain à Zodanou, au Sud par Atsou Tamakloé, à l'Est et à l'Ouest par Atsou Tamakloé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Paul Lack, forgeron, demeurant et domicilié à Palimé, cercle de Klouto, suivant réquisition du 12 décembre 1949, n° 1.814.

Le mardi 6 juin 1950, à 16 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bê, Commune-Mixte de Lomé, cercle dudit, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 3 a, 98 ca, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Toudji Gota, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Johnson Pacôme, Commis des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 10 janvier 1949, n° 1.815.

Le mercredi 21 juin 1950, à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain de culture, de forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha, 84 a, 71 ca, et borné à l'Est par la route de Yokelé, à l'Ouest par Akakpo Gidigidi, d'Almeida et Adukonu, au Nord par Adukonu et au Sud par Abudu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emile Apédo, notable et commerçant, demeurant et domicilié à Palimé, cercle de Klouto, suivant réquisition du 27 décembre 1949, n° 1.816.

Le samedi 3 juin 1950, à 7 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, quartier n° 6, cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, nu, en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 ares 07 centiares et borné à l'Est par terrains à Wové et Assah, à l'Ouest par rue Flatters; au Nord par Agbétiafan et au Sud par rue projetée, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Flora Koshiwoa Amegee, revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, suivant réquisition du 8 décembre 1949, n° 1.817.

Le samedi 3 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune-Mixte de Lomé, consistant en un terrain urbain, nu, en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 ares 29 centiares et borné à l'Est par terrain à Attiodo, à l'Ouest par Agbétiafa; au Nord par Akuélé Soga et au Sud par Anthony, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nicolas Agbegninou, mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 12 janvier 1950, n° 1.818.

Le mercredi 28 juin 1950, à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bogo Ahlo Ewunadjatsi, cercle de Palimé, consistant en un terrain rural non bâti, en forme d'un polygone irrégulier sur lequel se trouvent complantés de caféiers, des cacaoyers, des bananiers et des cultures vivrières, d'une contenance de 19 hectares 31 ares 39 centiares, connu sous le nom de Takpanadji et borné au Nord par des terrains aux Kodjo A. Lomassi et Dogbatsè Améwu, au Sud par Michel Mensah Doleagbenu et ruisseau Gboglo; à l'Est par Chef Salomon Akotéa et Atta James Akotéa et à l'Ouest par le ruisseau Takpanadji, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emmanuel Hlomador, commerçant demeurant et domicilié à Palimé, suivant réquisition du 24 janvier 1950, n° 1.820.

Le mercredi 14 juin 1950, à 8 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Klonou, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de polygone irrégulier, complanté de cacaoyers, d'une contenance de 49 ares 31 centiares, connu sous le nom de Anyaba et borné au Nord par terrain à Noli Azuma; à l'Est par Adadjén; au Sud par le même Adadjén et à l'Ouest par Emile Kodjo et Kodzo Bah, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Godfried D. Feda, cultivateur, demeurant et domicilié à Agou-Klonou, suivant réquisition du 24 janvier 1950, n° 1.821.

Le vendredi 30 juin 1950, à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bogo-Ahlo-Awunadjatsi, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de

5 hectares 42 ares 65 centiares, connu sous le nom de Laïbi et borné au Nord par le terrain au Chef Salomon Akotia, au Sud et à l'Ouest par le terrain au sieur James Atta Akotia et à l'Est par Koffi Gbede, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emmanuel Hlomador, commerçant, demeurant et domicilié à Palimé, suivant réquisition du 24 janvier 1950, n° 1.822.

Le lundi 5 juin 1950, à 7 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cercle dudit, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 hectares 15 ares 19 centiares, connu sous le nom de Plantation Olympio et borné à l'Est par Mary O. Olympio; à l'Ouest par Lydia Olympio; au Nord par un marécage et au Sud par un marécage, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur B.T. Dovi, Agent d'affaires, Géomètre et Dessinateur, à Lomé, agissant en qualité de mandataire de la dame Marie Anne Olympio, épouse Mr. Homawoo, suivant réquisition du 25 janvier 1950, n° 1.823.

Le lundi 12 juin 1950, à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cercle dudit, consistant en un terrain urbain, nu, en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 hectares 13 ares 87 centiares, connu sous le nom de Plantation Olympio et borné à l'Est par terrain à Marie Anne O. Olympio; à l'Ouest par Angelo Koffi Olympio; au Nord par un marécage et au Sud par marécage, dont l'immatriculation a été demandée par la demoiselle Lydia Olympio, Boulangère, demeurant et domiciliée à Lomé, suivant réquisition du 25 janvier 1950, n° 1.824.

Le lundi 5 juin 1950, à 16 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cercle dudit, consistant en un terrain urbain, bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, sur lequel se trouve une case d'habitation, d'une contenance de 8 ares 60 centiares, et borné au Nord par terrain à Thimoty Anthony, au Sud par rue de Bè prolongée; à l'Est par rue Jean Bart prolongée et à l'Ouest par T. 427 à Sabino da Sylveira Agbeko, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur André Sodji, maître tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 27 janvier 1950, n° 1.825.

Le mardi 6 juin 1950, à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Nyekonakpoé, Commune-Mixte de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme de polygone irrégulier, d'une contenance de 12 ares 93 centiares et borné au Nord et à l'Est par terrain à Gumékpé Lithur; à l'Ouest par terrain à Olympio Daniké Pedro et au Sud par terrain à Kadéga Agbléwonou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Foly K. Joseph, Commis d'Administration Principal, demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 30 janvier 1950, n° 1.826.

Le jeudi 22 juin 1950 à 8 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme d'un rectangle d'une contenance de 6 ares 08 centiares, connu sous le nom de quartier Atakpamé-Kondji et borné au nord par terrain à Todé Adjaho; au sud par une rue projetée; à l'est par Ignace Nouglozé et à l'ouest par terrain à Amouzouvi Joseph, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur François Gbégan, acheteur de produits, demeurant et domicilié à Palimé, suivant réquisition du 2 février 1950, n° 1.827.

Le jeudi 22 juin 1950 à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, cercle de Klouto, consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme d'un quadrilatère régulier d'une contenance de 4 ares, connu sous le nom de quartier Atakpaméondji et borné à l'ouest par propriété Herman Koffi, à l'est par Route Palimé-Atakpamé, au sud par Winfried Amédodzie, cultivateur demeurant et domicilié à Dayes-Apéyémé, cercle de Klouto, suivant réquisition du 6 décembre 1949 n° 1.828.

Le mardi 27 juin 1950 à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpuimé-Séva (Wuimé), cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un quadrilatère irrégulier, complanté de caféiers, de palmiers et de kolatiers, d'une contenance de 32 a, 91 ca, connu sous le nom de Wuimé et borné au nord par Etienne Koffi Atsou, au sud par Etienne Koffi Atsu, à l'est et à l'ouest par le même propriétaire, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur François Gbégan, acheteur de produits, domicilié à Ouagbo et demeurant à Palimé, suivant réquisition du 18 janvier 1950, n° 1.829.

Le mardi 27 juin 1950 à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sodo, cercle d'Atakpamé, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier complanté de caféiers, de cacaoyers etc., d'une contenance de 3 ha. 61 a. 07 ca. et borné à l'est par Dokita Ahôssou Bouka et David Kodolo; à l'ouest par Robert Konou Kougbani, au nord par un ruisseau et au sud par Robert Konou Kougbani et David Kodolo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Setem Daketsé, cultivateur, demeurant et domicilié à Sodo (Atakpamé) cercle du centre d'Atakpamé, suivant réquisition du 8 février 1950, n° 1.830.

Le mardi 13 juin 1950 à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tové-Agbessia, cercle de Klouto, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un quadrilatère sur lequel sont plantés une centaine de caféiers et une douzaine de palmiers à huile d'une contenance de 45 a 35 ca, connu sous le nom de Hloveti et borné au nord, à

Pest et à l'ouest par terrains à David Dékou et au sud par terrain à Japhet Kodzo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Simon Abotsi Dékou, cultivateur, demeurant et domicilié à Tové-Djigbé, suivant réquisition du 10 octobre 1949, n° 1.831.

Le mardi 4 juillet 1950 à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié (Démé), cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha. 23 a 53 ca et borné à l'est par Toglan et Gafan, Kpégan; à l'ouest par la route de Lomé-Atakpamé; au nord par Toglan et au sud par Adéti, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani Ignacio Santos, Avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, agissant en qualité de mandataire du sieur Martin Aku Administrateur des biens de la collectivité des héritiers de feu Andréas Aku, suivant réquisition du 21 février 1950, n° 1.832.

Le Mercredi 21 juin 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cercle d'Anécho, consistant en un terrain en forme de polygone irrégulier d'une contenance de 6 ha. 18 a. 64 ca. et borné à l'est par Kadonya, à l'ouest par Amouzoukpé, au nord par Amouzou et au sud par la route d'Anécho à Aklakou, dont l'immatriculation a été demandée par Me Anani Ignacio Santos, Avocat-défenseur, mandataire spécial du sieur Assogba Ndjagni, cultivateur, demeurant à Anfoin, cercle d'Anécho, suivant réquisition du 1^{er} février 1950, n° 1.833.

Le mardi 4 juillet 1950, à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cercle d'Anécho, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 29 has 67 ares 96 cas. et borné à l'est par Dovi, Amouzou et Assogba, à l'ouest par une route et Amah Ayivi, au nord par Akokpessé Gavoe et au sud par une route, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani, Ignacio Santos, avocat-défenseur mandataire du sieur Amoussoukpé Djogbessi, cultivateur, demeurant à Anfoin suivant réquisition du 21 février 1950, n° 1.834.

Le vendredi 23 juin 1950, à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cercle d'Anécho, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 has. 18 ares 78 cas. et borné à l'est par Mensanvi, à l'ouest par Amouzoukpé, au nord par Akakpo Garse et Agbevoanou et au sud par Amouzou et Noamessi, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani Ignacio Santos, avocat-défenseur à Lomé et mandataire du sieur Dovi Ametchoun, cultivateur demeurant à Anfoin, suivant réquisition du 21 février 1950, n° 1.835.

Le mardi 4 juillet 1950, à 14 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cercle d'Anécho, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 has. 67 ares 36 cas. et borné à l'est par Amouzou, à l'ouest par Mawunou, au nord par Mensanvi et Attoh et au sud par Ekoué et Holonou, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani Ignacio Santos, avocat-défenseur à Lomé, mandataire du sieur Togbé Togne, cultivateur, demeurant à Anfoin, suivant réquisition du 21 février 1950, n° 1.836.

Le jeudi 22 juin 1950 à 8 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cercle d'Anécho, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 78 ares 66 cas. et borné à l'est par Togbé, à l'ouest par Agbéwonou, au nord par Ottoh et au sud par Dovi, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani Ignacio Santos avocat-défenseur, mandataire du sieur Mensanvi Anani, cultivateur à Anfoin, suivant réquisition du 21 février 1950, n° 1.837.

Le jeudi 22 juin 1950 à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cercle d'Anécho, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, non bâti, d'une contenance de 1 ha. 82 ares 46 cas, et borné à l'est par Mawounou, à l'ouest par Amouzou, au nord par Dovi et au sud par Donklu, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani Ignacio Santos avocat-défenseur à Lomé, mandataire du sieur Noamessi Tété, cultivateur demeurant à Anfoin suivant réquisition du 21 février 1950, n° 1.838.

Le lundi 3 juillet 1950 à 14 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cercle d'Anécho, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 has. 94 ares 85 cas. et borné au nord par terrain à Holonou; au sud par Kadonya et Amouzou et à l'ouest par Togbé, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani Ignacio Santos, avocat-défenseur mandataire du sieur Ekoué Agbessi, cultivateur, demeurant à Anfoin, suivant réquisition du 21 février 1950, n° 1.839.

Le lundi 3 juillet 1950, à 10 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anfoin, cercle d'Anécho, consistant en un terrain rural non bâti en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 has. 89 ares 2 cas. et borné à l'est par Akakpo, à l'ouest par Togbé, au nord par Amouzouvi et au sud par Ekoué, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani Ignacio Santos, avocat-défenseur mandataire du sieur Holonou Agbokou, cultivateur, demeurant à Anfoin, suivant réquisition du 21 février 1950, n° 1.840.

Le lundi 3 juillet 1950 à 14 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié (Héchiavi), cercle de Lomé, consistant en un terrain rural non bâti en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 64 ares 95 centiares et borné à l'est par une route; à l'ouest et au sud par la Collectivité Amegblé et au nord par une route, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Anani

Ignacio Santos, avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé agissant en qualité de mandataire de la Collectivité des Héritiers Andréas Aku suivant réquisition du 22 février 1950, n° 1.841.

Le conservateur de la propriété foncière,
R. ROUMIEU BONNAFOUS